

8. PLANS DES MESURES D'URGENCE

En période de travaux, un plan des mesures d'urgence sera élaboré par la Ville afin de réagir rapidement et adéquatement aux diverses situations susceptibles de survenir sur les différents chantiers de son projet d'amélioration du réseau artériel. Ce plan des mesures d'urgence détaillera les principales actions envisagées en situation d'urgence, les mécanismes de transmission d'alerte ainsi que les liens avec les différents niveaux d'autorités concernées par ces situations (municipales, provinciales et fédérales). Notamment, comme il s'agit d'un projet qui interagit avec le réseau autoroutier et le réseau ferroviaire, ce plan devra être bien harmonisé avec les mesures d'urgences prévues et pouvant être appliquées par le MTQ, le CP et le CN.

En ce qui a trait à une situation d'urgence se présentant une fois que les nouvelles routes opérationnelles, il faut savoir que la Ville de Vaudreuil-Dorion dispose de plans de contingence pour intervenir de manière concertée et efficace lorsqu'un sinistre ou un accident survient sur son territoire. L'autorité responsable en cette matière est le Service de Sécurité Incendie de la Ville. Ce service assure la sécurité des citoyens de la Ville au moment où des accidents ou sinistres frappent le territoire.

8.1 En période de construction

Le plan des mesures d'urgence pour les travaux réfère à celui mentionné dans la liste des mesures d'atténuation de la sous-section 6.2.2. Ce plan visera les interventions à faire sur les trois axes à l'étude et sera élaboré par la Ville. Il permettra de réagir rapidement et adéquatement aux diverses situations d'urgence susceptibles de survenir lors de la période de construction des nouvelles infrastructures routières. Il détaillera les principales actions envisagées en situation d'urgence, les mécanismes de transmission d'alerte ainsi que les liens avec les différents niveaux d'autorités concernées par ces situations (municipales, provinciales, fédérales et compagnies ferroviaires).

Le plan des mesures d'urgence pour les travaux sera préparé sous la forme d'un guide ou d'un plan d'intervention destiné aux gestionnaires et intervenants de première ligne qui oeuvreront sur les chantiers. Il couvrira les déversements accidentels de contaminants (carburants, huiles, peintures, solvants, etc.) ainsi que les incidents susceptibles de porter atteinte à la sécurité des personnes présentes sur les divers sites de travaux (incendie, explosion, déversement toxique, etc.). Le plan d'intervention comportera notamment les différentes sections suivantes :

- administration du plan d'urgence : contexte et champ d'application, encadrements réglementaires et légaux, liste de distribution et modalités de révision et de mise à jour des mesures d'urgence;

- rôles et responsabilités des intervenants : organigramme type de chantier, tableau synthèse identifiant les intervenants chargés de l'application du plan d'intervention et spécifiant leurs tâches et responsabilités;
- communications : procédure de communication (chaîne de commandement, liste et coordonnées des intervenants internes et externes tels l'entrepreneur, les différents services de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le MTQ, le CP, le CN, Urgence environnement, la Sécurité civile, la Sûreté du Québec, etc.) et modalités de liaison avec le public et les médias;
- situations à risque en regard des zones sensibles: analyse des activités et travaux présentant des risques pour l'environnement ou la sécurité des personnes (type d'activité, composantes ou zones sensibles du milieu récepteur, nature du risque, etc.);
- mesures de prévention : mesures générales de protection du milieu mises en œuvre dans le contexte du projet, équipements de prévention (trousse d'urgence, produits absorbants, cuvette de rétention, etc.), programme de vérification et d'entretien des installations (inspection et entretien des équipements et des sites à risque) et surveillance environnementales des travaux;
- modalités d'intervention d'urgence : niveaux d'intervention selon le risque encouru, schéma décisionnel d'intervention, réaction initiale, intervention des responsables, techniques d'intervention, matériel de lutte contre les déversements, liste des fournisseurs de matériel et coordonnées des ressources externes;
- actions a posteriori et formation : gestion des matières et produits récupérés (entreposage, échantillonnages et analyse et disposition des matières contaminées), documentation des incidents (fiche d'incidents, cause et nature, déroulement des opérations, efficacité des méthodes d'intervention employées, mesures correctives, etc.) et modalités de formation des responsables et du personnel de chantier.

8.2 En période d'exploitation

Le mandat du Service Sécurité Incendie de Vaudreuil-Dorion est d'intervenir lors des incendies ainsi que lors des urgences de nature diverse se produisant sur le territoire et pouvant résulter, par exemple, d'un déversement accidentel, d'une explosion, de la formation d'un nuage toxique ou de phénomènes naturels tels séismes, inondations, mouvements de terrain, foudre et précipitations abondantes. Lorsque les ressources municipales s'avèrent insuffisantes pour faire face à un accident ou un sinistre dans le domaine du transport, la Ville fait alors appel aux ressources du MTQ ou à son organisation régionale de la Sécurité civile. Dans ce cas, il peut arriver que le MTQ soit appelé à déployer son plan régional de mesures de sécurité civile et à mettre ses ressources au service de la Sécurité civile pour venir en aide à la municipalité. De même,

la Ville peut faire appel aux structures d'alerte et de gestion des mesures d'urgence des compagnies ferroviaires lorsqu'un incident se produit sur le réseau ferroviaire ou à proximité de celui-ci.

Quelques exemples d'événements applicables au domaine du transport et pouvant se produire sur le territoire d'étude peuvent être ici listés :

- sortie de route impliquant plusieurs véhicules;
- carambolage ;
- accident sans blessé grave;
- accident avec blessé grave;
- accident avec décès;
- fermeture partielle d'une route ou entrave d'une voie ;
- blocus de route;
- alerte à la bombe;
- déversement de matières dangereuses;
- bris majeur d'un équipement de Ville;
- camion renversé avec problèmes environnementaux;
- incendie sous ou sur les voies ferrées;
- inondation due à une forte pluie ou débordement de la rivière Quinchien ou d'un autre cours d'eau;
- affaissement de terrain;
- tout autre événement pouvant créer une congestion majeure sur le réseau;

Le Service Sécurité Incendie de Vaudreuil-Dorion possède les équipements qui suivent pour faire face à ces situations :

- équipements de lutte contre l'incendie, pompes, tuyaux, etc.
- équipements de désincarcération;
- équipements de contrôle de déversements de produits pétroliers ou chimiques;
- équipements de protection personnelle spécialisés;
- habits de classe B et A;
- Appareils respiratoires de 60 minutes.

Pour d'autres équipements, le Service Sécurité Incendie peut également compter sur la coopération de deux partenaires importants, soit :

- le Service des travaux publics de la Ville qui dispose d'équipements lourds tels tracteurs, rétrocaveuses, chargeuses et balais mécaniques;
- et le MTQ qui possède des équipements spécialisés et similaires à son centre de service de Vaudreuil-Dorion, lequel est situé non loin du territoire d'étude, soit sur le boulevard de la Cité des Jeunes dans le secteur de la limite avec Saint-Lazare.

En terminant, il convient de mentionner qu'au cours des mois passés, le Service Sécurité Incendie de la Ville a intervenu avec succès lors d'incidents impliquant des véhicules lourds ainsi que lors de déversements de produits contrôlés.